

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
2ème année
MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
parcours Achats

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master
2ème année
MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
parcours Achats

est composée comme suit :

- Monsieur FARNAULT Pascal, associé professeur à mi-temps
- Madame KLEINHOLT Marie-Claude, vacataire - non fonctionnaire

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.



Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN

Fait à Toulouse, le 05/01/2023

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

